

Approuvé par la Municipalité de Noville, le 19.11.2016	Soumis à l'enquête publique du 18.02.2017 au 19.03.2017
Le Syndic La Secrétaire	Soumis à première enquête publique complémentaire du 23.10.2017 au 25.11.2018
	Soumis à seconde enquête publique complémentaire du 29.03.2019 au 21.04.2021
	Le Syndic La Secrétaire 
Adopté par le conseil communal de Noville, le 16.12.2021	Approuvé par le Département compétent le 5. OCT. 2022
Le Président La Secrétaire 	La Cheffe du département 
	
	Entré en vigueur le 5 OCT. 2022

Coordonnées cartographiques moyennes: 2.558.600 / 1.136.700 6 février 2017  
 Modifié le 26 septembre 2018  
 Modifié le 10 mars 2020

**Légende**

- Périmètre du Village
- Bâtiments existants
- Bâtiments non cadastrés existants ou en construction

**Affectations**

- Zone du village A
- Zone du village B
- Zone d'habitation de faible densité
- Zone d'activités artisanales
- Zone d'installations publiques
- Zone de site construit protégé
- Zone de verdure
- Zone de verdure paysagère
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Espace réservé aux eaux
- Aire forestière

**Mesures particulières**

- Périmètre et axe de la façade principale de nouvelles constructions surface de plancher déterminante SPD
- Périmètre de bâtiment à préserver
- Aire de jardins et aménagements assurant le dégagement des constructions à préserver
- Bâtiments bénéficiant d'une mesure de protection LPMNS note : 1 / 3
- Murs à préserver
- Secteur de restrictions "danger d'inondation"
- Limite des constructions nouvelles
- Bande d'implantation obligatoire nouvelle
- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité, à l'exclusion de toute reconstruction
- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir

**Plans d'affectation**

- 1 - Zone à Plans spéciaux légalisés - art. 13
  - 1 - Plan partiel d'affectation "Gros Marais" du 23 juin 1989
  - 5 - Plan de quartier "A la Combaz" du 17 avril 2007
  - 6 - Plan partiel d'affectation "Le Gros Marais II" du 17 avril 2007
- 10 - Zone à Plan spécial en cours de légalisation - art. 14
  - 10 - Plan partiel d'affectation "En Brassey"
- 3 - Plan d'affectation cantonal légalisé (indicatif)
  - 3 - Plan d'affectation cantonal 291 "Site marécageux de Noville" du 20 mai 1997



Plan établi sur la base des données cadastrales du 12 février 2020.  
 Document certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le bureau GEO SOLUTIONS Ingénieurs SA.  
 Le 22.7.2021  
 Signature :   
 Philippe Grébety  
 Géomètre Breveté

